

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique

Unité de Gestion du Projet

Projet de Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/ WARDIP).

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR REALISER UN DIAGNOSTIC DE L'ECOSYSTEME DES PAIEMENTS MARCHANDS EN GUINEE

Début : 02/ Septembre / 2024 ; Date limite : 20 / Septembre / 2024

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) dans le cadre du Projet Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/ WARDIP), et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un Cabinet pour Réaliser un Diagnostic de l'Ecosystème des Paiements Marchands en Guinée.**
2. L'objectif de développement du programme est d'accroître l'accès aux services haut débit et numériques grâce au développement et à l'intégration des marchés numériques dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Il permettra ainsi, au Gouvernement de créer des infrastructures pour le développement du numérique, garantir un accès au haut débit à tous pour accélérer la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre un ensemble d'activités organisées au tour des (5) composantes ci-après :

❖ **Composante 2 : Développement et intégration du marché de la connectivité**

Cette composante soutient les réformes visant à réduire les obstacles liés à la fourniture de services de télécommunications transfrontaliers par le biais de marchés ouverts ainsi qu'au déploiement d'infrastructures de connectivité à large bande dans le cadre d'une approche MFD. Cette composante vise à favoriser la concurrence dans le secteur des télécommunications, la baisse des coûts d'accès à internet, etc.

❖ **Composante 3 : Développement et intégration du marché des données**

Cette composante permet l'échange, le stockage et le traitement sécurisés des données à travers les frontières pour soutenir le déploiement régional et l'accès aux services, à l'innovation et à l'infrastructure basée sur les données par la réduction des restrictions régionales sur la libre circulation des données et l'augmentation des investissements dans ce domaine. Un marché des données plus intégré en Afrique de l'Ouest pourrait stimuler l'innovation et améliorer l'analyse des données, ce qui se traduirait par des avantages économiques et sociaux importants et des gains d'efficacité dans pratiquement tous les secteurs. Conformément aux objectifs régionaux, cette composante pourrait éventuellement inclure un soutien aux objectifs nationaux qui seraient essentiels pour tracer la voie de l'intégration.

❖ **Composante 4 : Développement et intégration du marché en ligne**

Cette composante soutient le développement et l'intégration du marché en ligne, ce qui créera un environnement propice à la fourniture et à l'accès transfrontaliers de biens ou de services numériques. Cette composante aiderait les gouvernements, les entreprises et les citoyens des pays participants à accéder et à fournir des services privés et publics en ligne, ainsi qu'à effectuer des achats en ligne de manière transparente à partir de n'importe où dans la région.

❖ **Composante 5 : Gestion du projet**

Elle porte sur la mise en place d'une unité d'exécution du projet, qui sera responsable de la mise en œuvre de toutes les activités.

❖ **Composante 6 : Composante d'intervention d'urgence contingente CERC.**

En reconnaissance de la vulnérabilité actuelle de la région et des pays aux chocs, une composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) est ajoutée à la structure du projet pour fournir un soutien aux pays participants pour répondre rapidement aux crises et aux urgences, y compris les catastrophes climatiques et naturelles et les urgences de santé publique.

Elle aura une valeur initiale nulle mais pourra être financée pendant la mise en œuvre du projet pour permettre une réponse agile aux événements émergents, avec des fonds redirigés depuis d'autres composantes. L'inclusion du CERC au stade de la préparation, bien qu'avec un financement nul, offre la flexibilité nécessaire pour répondre à une urgence imminente ou réelle (telle que la COVID-19). Les dépenses de réponse à la crise pourraient couvrir, par exemple, la facilitation des paiements d'urgence aux groupes vulnérables de la population en utilisant l'argent mobile ; assurer la continuité des activités des fonctions gouvernementales essentielles, lorsque les fonctionnaires sont tenus de continuer à travailler à domicile ; ou le soutien aux MTPE, en particulier les plus touchées, pour résoudre leurs problèmes de liquidité immédiats, réduire les licenciements et éviter les faillites.

Le CERC n'est pas censé financer des travaux de génie civil pouvant induire des risques et/ou des impacts environnementaux et sociaux négatifs.

3. OBJECTIF DE MISSION

3.1 : Objectif Général

L'objectif principal de la mission est de réaliser une analyse approfondie ainsi qu'une évaluation globale de l'écosystème des paiements marchands en Guinée.

3.2 : Objectifs Spécifiques

De manière spécifique, cette analyse devra à terme permettre de :

- Identifier les atouts et défis liés à l'adoption du paiement marchand et au développement de ce segment de marché ;
- Cartographier la situation actuelle et d'identifier les principaux éléments du paysage concurrentiel et réglementaire ainsi que les business model en vigueur ;
- Étudier les mesures mises en place par les autorités et les autres parties prenantes pour favoriser les paiements marchands tout en contrôlant les risques (stabilité financière, protection des consommateurs, inclusion financière, lutte contre la criminalité financière, etc.).
- Formuler des recommandations pour orienter les choix futurs de politique publique dans ce domaine, notamment du point de vue de la Banque Centrale.

4. MISSION DU CONSULTANT

Le cabinet ou la firme devra étudier différents segments de l'écosystème des paiements marchands du point de vue réglementaire, économique, financier et technique. Cette analyse devra être dynamique et prendre en compte l'historique du développement du secteur, les pratiques commerciales, les systèmes de paiement, la gouvernance de l'écosystème, les politiques publiques

mises en œuvre jusqu'à date, le contexte réglementaire actuel et les dynamiques de marché émergentes.

L'objectif final est à la fois (i) de formuler une analyse exhaustive de la situation de l'écosystème des paiements marchands en Guinée (sur les plans quantitatifs et qualitatifs – des points de vue réglementaire, économique, financier, technique et gouvernance)) et (ii) d'identifier des recommandations pour le développement futur des différents segments des paiements marchands, tout en encadrant les potentiels risques (stabilité financière, protection des consommateurs, inclusion financière, lutte contre la criminalité financière, etc.). Ces recommandations doivent notamment permettre à la BCRG de définir une feuille de route claire quant à son approche et ses futures actions.

En particulier, l'étude devra suivre la démarche ci-après :

1. Évaluation et recommandations pour le développement de l'écosystème d'acceptation des paiements marchands :

Dans de nombreux marchés émergents, malgré la disponibilité de différents types de services de paiement électronique, leur adoption par les consommateurs et les entreprises n'est pas optimale. Plusieurs facteurs entrent en jeu, notamment la qualité de l'écosystème des services financiers numériques, les coûts supportés par les commerçants et les entreprises, le comportement et les attitudes des consommateurs, l'environnement juridique et réglementaire.

L'étude examinera les obstacles des paiements marchands à travers cinq aspects : (1) écosystème et interopérabilité ; (2) économiques ; et (3) juridiques, réglementaires et de surveillance, (4) techniques et (5) fonctionnels.

Barrière principale	Sous catégorie
Écosystème des paiements marchands	Structure et gouvernance Infrastructure technique Comportement du consommateur et du marchand Modèle d'interopérabilité existant
Aspects économiques	Coût supporté par le marchand Modèle économique du marchand Modèle économique de l'institution financière Acquéreur et Émetteur Coûts et risques liés à l'aspect technologie Comportement du consommateur
Aspects juridiques, réglementaires et de surveillance	Juridique et réglementaire (général) Juridique et réglementaire (financier) Surveillance du système de paiement

L'évaluation proposée procédera à une analyse approfondie de l'état actuel de l'écosystème des paiements électroniques et fournira des recommandations sur la mise en œuvre de mesures qui soutiennent la vision « moins de liquidités » du projet. Ces mesures devront inclure des éléments visant à favoriser l'adoption et l'acceptation des moyens de paiement numériques, mais également

évaluer les politiques en place pour identifier les domaines à améliorer afin de décourager l'utilisation d'instruments de paiement physiques (par exemple, espèces et chèques).

2. Conception et mise en œuvre d'incitations pour accroître l'acceptation des paiements marchands, en particulier parmi les micros, petits et moyens commerçants.

L'évaluation devra permettre d'identifier quelles incitations sont les mieux adaptées à la juridiction pour développer l'acceptation des paiements électroniques. Ces incitations seraient ensuite mises en œuvre dans le cadre de projets pilotes. Il peut s'agir d'incitations financières ou réglementaires et sont définies comme décrit dans le document cadre d'adoption des paiements électroniques de la Banque mondiale (EPA).

3. Étude des contraintes des paiements transfrontaliers pour le e-commerce et les marchands

Le commerce électronique (cyber commerce ou commerce en ligne) est encore à un stade embryonnaire en Guinée. Un frein à leur développement peut être les difficultés rencontrées par leurs clients à l'étranger pour payer en ligne. Ces difficultés se traduisent par des coûts élevés et une gamme limitée d'options de paiement pour les consommateurs. L'étude devra examiner les contraintes liées aux paiements transfrontaliers pour les marchands et recommander des options pour faciliter ces paiements tout en réduisant les frais associés. Cette activité est notamment liée à d'autres volets du projet WARDIP visant à favoriser le développement d'un marché numérique régional, y compris le e-commerce. Ainsi, des études de cas de juridictions de la sous-région pourraient être présentées (par exemple, d'autres pays du WARDIP).

4 QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

1. Expérience générale du cabinet

Avoir au moins dix (10) ans d'expérience générale dans le domaine financier numérique.

Une spécialisation dans les domaines suivants seraient valorisées : services financiers numériques, services de paiement, fintechs, innovation financière.

2. Expérience similaire dans les domaines suivants

- Expérience avérée dans la réalisation projets similaires d'études diagnostic d'écosystèmes de paiements marchands, avec au moins deux (2) missions similaires au cours des cinq (5) dernières années ;
- Justifiées par au moins la réalisation de trois (3) missions dans la sous-région, la conduite d'examen approfondis de l'écosystème des services financiers, avec un accent particulier sur les services financiers numériques et les politiques publiques y afférentes;
- Justifier d'au moins une (1) expérience dans le secteur des Paiements électroniques pour une entité gouvernementale en en Afrique de l'ouest au cours de trois (3) dernières années;
- Une expérience de travail de cinq (5) ans minimums avec des parties prenantes du secteur public et des acteurs de marché au sein de l'industrie financière, en lien avec l'innovation ;
- Une connaissance avérée en matière de politique et de réglementation des paiements numériques au niveau international sera un atout.

3. Capacité technique et administrative du consultant

Documents administratifs justifiant de l'existence juridique du cabinet et l'organisation du cabinet (personnel administratif ou technique du cabinet/groupement, capacité organisationnelle, etc...)

A noter que plusieurs cabinets peuvent se constituer en groupement pour répondre à cette offre.

PERSONNEL CLE

Pour mener à bien et à terme la mission, la firme proposera une équipe composée de trois (3) Experts dont, un-Expert métier spécialiste des paiements digitaux (chef de mission), un spécialiste de la réglementation et de la supervision des services financiers numériques, et un expert technique spécialiste de la Monétique.

Les experts dont les curricula vitae seront communiqués préalablement doivent tous maîtriser la langue française écrite et parlée, ils devront respectivement répondre aux profils ci-après:

1. L'expert Spécialiste en Paiement digitaux (chef de mission)

- Être de formation universitaire (bac+5 au moins) en Finances, Économie, Gestion, informatique ou équivalent ;
- Disposer d'au moins cinq (10) années d'expériences dans le secteur financier notamment dans le domaine des paiements Digitaux (Monétique et Paiement mobile / e-commerce) ;
- Avoir une parfaite maîtrise des sujets liés à la Monétique attestée par au moins 5 ans dans le domaine de la Monétique avec au moins une expérience avérée sur les sujets d'acquisition commerçant
- Avoir une solide expérience de cinq (5) années minima sur les sujets d'interopérabilité notamment ceux incluant le Paiement Commerçant
- Avoir une bonne connaissance de la digitalisation du système financier et de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) au service de l'inclusion financière
- Avoir une connaissance de l'environnement des paiements et du système financier guinéen serait un atout majeur

2. L'Expert spécialiste en réglementation et supervision des services financiers numériques (Chef de mission) :

- Être de formation universitaire (bac+5 au moins) en Finances, Économie, Gestion, informatique ou équivalent ;
- Disposer d'au moins cinq (5) années d'expériences dans le secteur financier notamment dans l'environnement des établissements de crédit ou de la finance numérique ;
- Avoir une bonne connaissance des cadres légal, réglementaire et institutionnel des établissements et systèmes de paiement numérique de détail justifiée par au moins cinq (5) années d'expériences ;
- Avoir une solide expérience de cinq (5) années minimums en matière de gestion des risques et du cadre prudentiel des établissements et systèmes de paiement numérique de détail ;
- Avoir une bonne connaissance de la digitalisation du système financier et de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) au service de l'inclusion financière ;
- Avoir une connaissance de l'environnement des paiements et du système financier guinéen serait un atout ;

3. L'Expert Technique spécialiste en Monétique :

- Titulaire d'un diplôme supérieur en informatique/ Systèmes d'information, de niveau Bac+5 au minimum ;
- Avoir au moins cinq (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine des systèmes de paiement ou paiements numériques ;
- Disposer d'au moins trois (3) expériences réussies dans le domaine du système d'information de paiement des institutions financières ;

- Avoir une excellente connaissance des paiements numériques en général et de la Monétique de détail en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de paiements utilisés dans le cadre des paiements numériques et du commerce en ligne au niveau mondial justifiée par la réalisation de cinq (5) missions à l'international au minimum
- Avoir participé à la conception et/ou mise en œuvre de plateformes Monétiques interopérables dans au moins trois (3) pays africains sur les cinq (5) dernières années;
- Avoir une connaissance de l'environnement des paiements et du système financier

5 DURE E DE LA MISSION.

La durée de la mission est estimée à 3 mois.

6 PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le cabinet sera recruté suivant la méthode de sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) telle que décrites dans les Règlements de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le FPI de la banque mondiale (Edition Septembre 2023).

Les cabinets intéressé(e)s peuvent soumettre leur dossier et/ou obtenir des informations supplémentaires, au sujet des Termes de Reference à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : wardipguinee@gmail.com, cdiallo@hotmail.com, Lundi au jeudi de 9h à 16h 00 et le vendredi de 9h à 13h 00, (+224) 622 84 54 04

Les dossiers de soumission doivent être déposés à l'adresse ci-dessous par courrier électronique ou en personne au plus tard le 20 Septembre 2024 à 14 heures. wardipguinee@gmail.com, cdiallo@hotmail.com

ou

Projet de Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/ WARDIP), Commune de Ratoma ; Tel : (+224) 622 84 54 04.

Le dossier de candidature doit porter la mention « **Recrutement d'un Cabinet pour Réaliser un Diagnostic de l'Ecosystème des Paiements Marchands en Guinée** » en objet du courrier

Conakry, le 31 Aout 2024

Le coordonnateur



Cellou DIALLO